

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 10 août 2026 à 13 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2026 (RCA25-27008) (RCA25-27008-1) afin d'ajouter les tarifs de la programmation d'automne du centre Pierre-Charbonneau

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 5100, rue Sherbrooke Est, suite 800-1, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR D'AOÛT 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc